

De: Conseil aux études Lettres conseilétudes-lettres@unil.ch
Objet: Reconduction des inscriptions aux évaluations (validations et examens) à la session d'examens de janvier 2018
Date: 19 septembre 2017 12:06
À: etudiants-lett-bachelor@unil.ch

Chères étudiantes, chers étudiants du cursus de Bachelor,

Vous trouverez ci-dessous des informations importantes sur:

- la reconduction automatique des examens et des validations à la session d'examens de janvier 2018;
- la possibilité de report et de suppression des examens.

RECONDUCTION AUTOMATIQUE DES EXAMENS ET DES VALIDATIONS

Pour les étudiants de la seconde partie du cursus de Bachelor, l'inscription aux examens est reconduite automatiquement à la session d'examens d'hiver (qui s'étend du vendredi 12 au vendredi 26 janvier 2018) dans les quatre cas suivants:

1. pour les examens écrits en première tentative ratés à la session d'examens de septembre 2017 (08/2017);
2. pour les examens inscrits à la session d'examens de septembre 2017 (08/2017) dont on a pu se retirer pour de justes motifs (maladie, etc.);
3. pour les examens écrits en première tentative inscrits d'abord à la session d'examens de septembre 2017 (08/2017) pour lesquels un report a été autorisé à la session d'examens de janvier 2018;
4. pour les examens oraux inscrits à la session d'examens de juin 2017 pour lesquels un report a été autorisé à la session de janvier 2018.

Pour les étudiants de la propédeutique du Bachelor, une première moyenne inférieure à 4.00 à la session d'examens de septembre 2017 [08/2017] (ou une première moyenne invalidée par la présence d'un ou de plusieurs zéros) entraîne la reconduction automatique à la session d'examens de janvier 2018 de toutes les évaluations ratées de la discipline, quelle que soit la session à laquelle elles ont été présentées pendant l'année 2016/2017.

Pour les étudiants de la seconde partie du Bachelor, l'inscription aux validations frappées d'un premier échec ou dépourvues de résultat à la session d'examens de septembre 2017 (08/2017) est reconduite à la session d'examens de janvier 2018.

Nous vous invitons à consulter la directive du Décanat suivante: [Directive 0.19 relative à l'inscription aux évaluations](#);

POSSIBILITÉ DE REPORT OU DE SUPPRESSION DES EXAMENS

Depuis le 19 septembre et jusqu'au 15 décembre, vous avez la possibilité de supprimer ou de reporter à la session d'examens de juin 2017 tout *examen* inscrit à la session de janvier 2018. Pour ce faire, veuillez remplir le formulaire en ligne disponible [au bas de cette page internet](#).

Avec mes meilleures salutations,

Yvan Bubloz

Yvan Bubloz
Conseiller aux études
Université de Lausanne
Faculté des lettres
Bureau 2050, Anthropole
1015 Lausanne

Tél. 021 692 28 93
Yvan.Bubloz@unil.ch
conseilEtudes-Lettres@unil.ch